



Vers un syndicalisme sans frontières



*Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec*

FTQ

26e Congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
(FTQ)

DÉCLARATIONS DE POLITIQUE

**26^e Congrès de la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Québec, du 26 au 30 novembre 2001**

Rédaction

Réjean Bellemare et Jacques Théoret

Secrétariat

Francine Vigeant

Coordination de la publication

André Messier

Page couverture et mise en page

Anne Brissette

**Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)**

545, boulevard Crémazie Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Téléphone: (514) 383-8000

Télécopieur: (514) 383-8001

Courriel: ftq@ftq.qc.ca

Site: <http://www.ftq.qc.ca>

Dépôt légal – 4^e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-89480-093-2



Déclaration de politique sur la participation et l'orientation syndicales en matière de gestion des caisses de retraite

Cette déclaration complète et actualise la déclaration sur les caisses de retraite adoptée lors du dernier congrès, en intégrant les différentes orientations que nous avons adoptées à ce moment. Le renouvellement de la déclaration de politique est rendu nécessaire par les récents changements législatifs et par l'importance de ce dossier pour nos membres.

Il est vrai que le dossier de la retraite n'est pas nouveau pour le monde syndical. Déjà, au début du 20^e siècle, le mouvement syndical canadien et québécois menait une campagne active pour un régime public de retraite. Un tel régime fut finalement mis sur pied mais, encore aujourd'hui, les prestations qu'il verse sont loin d'être suffisantes pour répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses. Malheureusement, encore de nos jours, trop de personnes âgées n'ont comme revenu de retraite que la minime prestation de la pension de sécurité de vieillesse (PSV). Les régimes de pensions du Canada et des Rentes du Québec complètent les prestations de la PSV.

Cependant, ces régimes ont deux défauts majeurs. Dans un premier temps, les prestations offertes sont insuffisantes (rente de base mensuelle moyenne en 2000 : 367,92 \$) et de plus, ces rentes étant liées au salaire, ce sont ceux et celles qui ont occupé des emplois à faibles salaires ou connu de longues périodes sans emploi qui retirent les plus faibles prestations. La revendication traditionnelle du mouvement syndical en faveur d'un régime universel de retraite est toujours d'actualité.

Au cours des années, nous avons négocié pour nos membres des régimes complémentaires de retraite. Comme leur nom l'indique, ces régimes viennent compléter les régimes publics de retraite. La gestion des régimes complémentaires de retraite a été pendant plusieurs années prise en charge par les employeurs et leurs consultants. De plus en plus, le mouvement syndical s'implique dans cette gestion.

LA FORMATION

Le Service de l'éducation de la FTQ contribue activement à l'appropriation par le mouvement syndical du dossier des régimes de retraite. La formation continue des membres des comités de retraite et des exécutifs des sections locales constitue plus qu'une nécessité pour nos syndicats. La formation de nos militants et de nos militantes constitue la base sur laquelle la FTQ doit appuyer son action en matière de caisses de retraite. Un réseau de militants et de militantes bien formés est absolument essentiel à la réussite de notre action en matière de gestion des caisses de retraite. Le Service de l'éducation de la FTQ est donc aux premières lignes de notre action en matière de caisse de retraite.

L'expertise de la FTQ a été reconnue au mois d'avril dernier lorsque des représentants et représentantes de l'AFL-CIO, du CTC et de la FTQ ont échangé pendant deux jours sur les méthodes de formation des membres des comités de retraite. Cette discussion a permis de constater que le programme de formation de la FTQ se distinguait par la provenance des participants et participantes à la formation. Pour la FTQ, il est important que les militantes et militants de l'exécutif ou des comités de négociation reçoivent cette formation en même temps que les membres des comités de retraite. Cette méthode permet de donner à ce dossier la place qui lui revient à l'intérieur du mouvement syndical. Le dossier des régimes de retraite est un dossier syndical et nos méthodes de formation renforcent cette réalité.

La FTQ a développé, au cours de l'année, de nouveaux cours sur les régimes de retraite. Il en est résulté un cours de base et un cours avancé qui devraient permettre à nos militants et à nos militantes de se familiariser avec les régimes de retraite, les lois qui les régissent, ainsi que la responsabilité de fiduciaire.

Le développement de ces outils de formation et l'augmentation de l'offre de formation sur les régimes de retraite avaient été identifiés comme prioritaires par les participantes et participants au colloque de la FTQ sur la gestion des caisses de retraite.

La formation continue par des articles, des dépliants, des lettres circulaires ou encore des conférences s'avère tout aussi nécessaire pour compléter notre appui à nos membres.

De plus, plusieurs ont identifié la FTQ, le Fonds de solidarité et les syndicats comme des endroits où devrait se développer l'expertise qui pourrait ensuite être partagée avec les syndicats locaux, en s'assurant de créer des lieux d'échange où les membres des comités de retraite pourraient adresser leurs questionnements et recevoir les informations voulues. Ces lieux d'échange ne devraient pas se limiter aux séances de formation, mais devraient comprendre un ou des sites Internet axés sur les échanges d'information.

LES CAISSES DE RETRAITE : UN LEVIER DE L'ACTION SYNDICALE

Lors d'un important colloque sur la prise en charge par les travailleurs et les travailleuses de leur caisse de retraite que nous avons tenu à l'automne 2000, nous avons réaffirmé que les caisses de retraite sont là pour le bénéfice des participants et des participantes. Pour nos membres, cet engagement envers les participants et les participantes allait de soi. En aucun cas, l'objectif de fournir le meilleur régime de retraite pour nos membres ne doit être perdu de vue, mais étant donné l'importance et l'impact sur l'économie des sommes accumulées dans nos caisses de retraite, nous devons réfléchir sur les investissements faits par nos caisses de retraite.

Dans leur choix d'investissement, est-ce que les caisses de retraite maximisent les impacts positifs pour les participants et les participantes? Nous croyons que non. Trop souvent, nos caisses de retraite travaillent contre nous, ce qui est inacceptable. C'est ce qui arrive lorsque notre argent est investi dans des compagnies ayant des comportements anti-syndicaux ou dans celles qui procèdent à des mises à pied massives.

De plus, nos membres sont de plus en plus interpellés par des questions environnementales ou des droits humains, et ils demandent que l'argent accumulé pour leur retraite soit investi dans des compagnies ayant des comportements sociaux acceptables.

Le Fonds de solidarité FTQ a favorisé notre prise de conscience en matière de caisses de retraite. En effet, le Fonds a démontré de belle façon qu'il était possible de développer le Québec avec l'épargne des travailleurs et des travailleuses. Les participants et les participantes au colloque de la FTQ sont convaincus qu'il est possible de concilier un objectif de rendement financier avec des objectifs sociaux comme la création d'emplois, l'environnement et la défense des droits humains et du travail. Nous croyons qu'il est possible de faire de nos caisses un levier de l'action syndicale en faveur d'une meilleure société.

Bien que nos membres aient pris conscience de l'importance économique des sommes accumulées dans leur caisse de retraite, ils se sentent isolés au sein de leur comité de retraite. Depuis l'entrée en vigueur de *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, en 1990, bon nombre de régimes de retraite (ceux sous juridiction québécoise) sont administrés par un comité dont la composition inclut une personne représentant les participantes et participants actifs et une autre représentant les participantes et participants inactifs (retraités ou avec une rente différée). Avec l'entrée en vigueur du projet de loi 102, s'ajoutera une deuxième personne représentant chaque catégorie des participants et participantes*. De leur côté, les employeurs peuvent ajouter au comité le nombre de représentants et de représentantes qu'ils désirent. De plus, l'employeur est souvent celui qui nomme le membre « indépendant » du comité.

Ce surnombre de représentation des employeurs et le nombre très limité de rencontres du comité de retraite rendent difficile sinon impossible la prise en charge de nos caisses de retraite. Pour briser l'isolement de nos représentants et de nos représentantes aux comités de retraite, il apparaît très important de les intégrer dans nos structures syndicales. Trop souvent, les représentants et les représentantes des travailleurs et des travailleuses au sein des comités de retraite ne font pas partie de la structure syndicale locale, ce qui renforce leur sentiment d'être isolés et de manque de contrôle.

Un très grand nombre de régimes de retraite ayant des participants et des participantes du Québec ne sont pas sous juridiction de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et sont régis par des lois d'autres autorités ou par des lois spéciales. Bien que dans certains cas, des comités de retraite avec représentation des participants et des participantes aient été mis sur pied, dans la majorité des cas, ces régimes sont exclusivement administrés par l'employeur, ce qui augmente l'isolement de nos militants et de nos militantes qui s'occupent de ce dossier pour leur syndicat.

UN MILITANTISME À DÉFINIR

Le colloque de l'automne 2000 a permis à nos membres de mieux saisir l'importance de s'occuper de nos caisses de retraite. Depuis, la FTQ s'est déjà impliquée en partenariat avec la caisse de retraite des pompiers de Ville LaSalle dans une campagne d'actionnaires. Avec deux autres caisses de retraite du Canada anglais, nous avons demandé à la compagnie de la Baie d'Hudson d'adopter un code de conduite qui respecterait les normes du travail de l'OIT et la vérification indépendante de son application par Baie d'Hudson ainsi que par ses fournisseurs.

De plus, la question de l'investissement éthique ou socialement dirigé ouvre d'autres fronts sur lesquels la FTQ peut exercer son leadership. Il est d'autant plus important que la FTQ participe au développement d'un militantisme d'actionnaires, que d'autres joueurs parmi les caisses institutionnelles et les organisations syndicales et communautaires s'impliquent dans la structuration de cette action. Aux États-Unis, depuis quelques années, l'AFL-CIO a pris la position de s'occuper activement de militantisme d'actionnaires. En 1999, 47 % des propositions d'actionnaires portant sur des questions de régie d'entreprises provenaient du mouvement syndical américain.

* Cette deuxième personne n'aura cependant pas de droit de vote.

L'action syndicale s'est aussi transportée au niveau mondial avec la mise sur pied d'un comité international sur le capital des travailleurs et des travailleuses. Parrainé par la Conférence internationale des syndicats libres (CISL), les Secrétariats professionnels internationaux (SPI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (mieux connue sous son acronyme anglais de TUAC), ce comité tente de coordonner au niveau international les actions des différentes centrales syndicales nationales en matière de gestion des caisses de retraite. La FTQ participe aux activités de ce comité. Avec la mondialisation des marchés, la collaboration syndicale internationale est indispensable.

LA GESTION SYNDICALE DES CAISSES DE RETRAITE

En théorie du moins, les régimes de retraite sont mis sur pied pour le bien-être des participants et des participantes. Dans la pratique cependant, nous sommes trop souvent aux prises avec une autre réalité. Les participants et les participantes sont les premiers touchés par la terminaison d'un régime, alors que l'employeur profite souvent de cette occasion pour réduire sa responsabilité ou pire, pour retirer les surplus de la caisse. Encore aujourd'hui, de nombreux régimes de retraite n'offrent aucune protection contre l'inflation, et ce, même si les placements du régime ont produit des surplus importants, dus en partie à cette inflation.

La mise sur pied de régimes complémentaires de retraite de qualité est un enjeu important pour nos membres. Les prestations de retraite représentent le salaire des travailleurs et des travailleuses pour près de 25 % de leur vie d'adulte. Trop souvent, les employeurs négligent la gestion des caisses de retraite et se concentrent sur la réduction du coût du régime. L'intérêt des employeurs et des travailleurs et des travailleuses dans ce dossier est diamétralement opposé.

Le mouvement syndical se doit d'agir. Déjà, malgré les limites de la législation actuelle, plusieurs de nos sections locales ont pris le contrôle de leur régime de retraite. La gestion syndicale des régimes de retraite n'est pas une utopie. Il s'agit d'une réalité déjà présente dans nos rangs. Qui seraient mieux placés que les participants et les participantes à un régime de retraite pour décider du type de régime qu'ils désirent?

Toutefois, les caisses de retraite, qu'elles soient sous contrôle syndical ou non, voient leur autonomie en termes de décisions d'investissement limitée par leur taille. En effet, pour des petites caisses de retraite, il est virtuellement impossible d'orienter les investissements puisque ceux-ci sont faits dans des fonds communs d'une institution financière. Le mouvement syndical a donc tout intérêt à coordonner ses efforts et ses ressources pour faciliter l'émergence d'outils financiers favorables aux valeurs syndicales. La mise sur pied de fiducies globales constituerait un exemple de ces outils financiers. Ces fiducies permettraient, aux syndicats qui sont prêts, de mettre en commun les actifs de plusieurs caisses de retraite de façon à obtenir pour nos membres de meilleurs services à meilleurs coûts.

SURPLUS

Contrairement à ce que les employeurs aiment bien véhiculer, un régime de retraite et une prestation de retraite ne constituent pas des cadeaux gracieusement offerts par l'employeur en reconnaissance de loyaux services. Les prestations de retraite sont payées à même les sommes que les travailleurs et les travailleuses ont mises de côté tout au long de leur vie de travail. L'argent accumulé dans les caisses de retraite constitue l'épargne des travailleurs et des travailleuses. Les prestations de retraite sont un salaire dont le paiement a été différé à l'âge de la retraite.

Il est donc inacceptable que des employeurs cherchent à s'accaparer les surplus des caisses de retraite. Le mouvement syndical doit demeurer vigilant sur l'utilisation faite des surplus. Selon nous, aucun employeur ne devrait avoir le droit de s'octroyer unilatéralement les surplus d'une caisse de retraite.

LA PLACE DES RETRAITÉS

Seul le mouvement syndical a la force et l'indépendance nécessaires pour bien représenter tous les participants et les participantes d'un régime de retraite, qu'ils soient actifs ou retraités. Nos syndicats s'organisent de mieux en mieux pour intégrer dans leurs structures les retraités et leurs demandes. Les retraités constituent une force et une richesse dont le mouvement syndical ne peut se passer. Il est donc important que la FTQ et ses syndicats affiliés favorisent l'intégration des retraités dans nos structures syndicales.

Seul le mouvement syndical a la capacité d'assurer le maintien et le développement de régimes de retraite de qualité pour ses membres.

C'est pourquoi la FTQ propose :

CONSIDÉRANT l'importance du dossier de la retraite pour nos membres;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de militants et de militantes impliqués dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour nos membres de s'assurer de la présence de régimes de retraite de qualité;

CONSIDÉRANT les besoins de formation et d'information de nos membres;

CONSIDÉRANT que la formation sur les régimes de retraite peut être payée à même les caisses de retraite;

CONSIDÉRANT les sommes accumulées dans nos caisses de retraite et leur impact sur l'économie;

CONSIDÉRANT que les régimes de retraite constituent un aspect primordial de toute négociation collective;

QU'IL SOIT RÉSOLU :

Que la FTQ exige de nos gouvernements qu'ils maintiennent et améliorent les régimes publics et universels de retraite pour qu'ils offrent à tous et à toutes un revenu décent;

Que la FTQ établisse comme priorité dans le dossier de la retraite d'augmenter l'offre d'une formation spécialisée sur les régimes de retraite, que ce soit sous forme de cours, de conférences, de colloques ou de journées d'étude;

Que la FTQ et ses syndicats affiliés créent grâce, entre autres, à l'Internet un réseau de soutien spécialisé pour les membres qui siègent sur les comités de retraite et les comités de placement;

Que la FTQ s'engage dans la promotion de la mise sur pied de régimes complémentaires de retraite de qualité;

Que la FTQ réaffirme que les caisses de retraite, y compris les surplus accumulés, sont et doivent demeurer au bénéfice exclusif des participants et des participantes;

Que la FTQ encourage un plus grand contrôle syndical des caisses de retraite;

Que la FTQ travaille à la levée des obstacles législatifs à la mise sur pied de régimes syndicaux de retraite;

Que la FTQ appuie la création de fiducies globales sous contrôle syndical pour administrer l'épargne de nos membres pour la retraite;

Que la FTQ et ses syndicats affiliés coordonnent leurs actions en matière de militantisme d'actionnariat;

Que la FTQ maintienne et améliore sa collaboration avec le mouvement syndical mondial sur le dossier de la retraite;

Que le Comité permanent sur les régimes de retraite et d'assurances de la FTQ travaille à la définition des principes syndicaux devant régir l'exercice des droits de vote;

Que le Comité permanent sur les régimes de retraite et d'assurances de la FTQ établisse et fasse connaître les grands enjeux entourant l'investissement éthique pour les caisses de retraite;

Que la FTQ et ses syndicats affiliés s'assurent de l'intégration des retraités et de leurs demandes dans leurs actions syndicales.